

MINTP: AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 106/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2021 DU 02 novembre 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SECURISATION DES LOCAUX DE CERTAINS SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.

[Télécharger le DAO](#)

1. Objet

La présente demande de cotation a pour objet la réalisation des prestations de sécurisation des locaux de certains Services Centraux et Déconcentrés du Ministère des travaux publics.

2. Consistance des prestations

Dans le cadre de la lettre-commande, le prestataire devra :

assurer le gardiennage, gérer l'organisation de l'accès des personnes et des véhicules des usagers, ainsi que diligenter l'utilisation des parkings à l'intérieur des sites abritant les locaux du MINTP;

accueillir avec courtoisie et diligence les usagers du MINTP, les renseigner utilement et les orienter vers le lieu désiré, toute personne suspecte devant faire l'objet d'une surveillance particulière ;

vérifier le verrouillage des portes, des halls et des locaux ;

vérifier la fermeture des robinets et chasse d'eau des (W.C) et veiller à l'extinction des lumières et des appareils électriques des services, des halls et des locaux;
procéder à une fouille des visiteurs et des femmes de ménage avec discrétion et professionnalisme et les surveiller;
remplacer immédiatement tout agent défaillant (absence imprévue, maladie, repos, congé, . . . etc.) ;
se conformer strictement aux règles et règlement intérieur de l'Administration ;
effectuer la relève des agents de sécurité du jour par ceux de nuit de façon simultanée afin d'éviter le vide d'Agents au niveau des différents postes ;
contrôler les entrées et sorties de tous matériels, fournitures, équipements et autres articles, et interdire les sorties de tout équipement, matériel ou mobilier des locaux surveillés sans autorisation écrite du chef de service concerné ;
surveiller les bâtiments et leurs dépendances ainsi que les véhicules, mobiliers, matériels et matériaux se trouvant sur les parkings intérieurs ;
contrôler et exiger un laissez-passer mentionnant les travaux à effectuer par tout prestataire de services ou fournisseur désirant pénétrer dans l'enceinte des bâtiments ;
assurer des rondes régulières de contrôle pendant la nuit ;
tenir à jour le registre qui mentionne l'activité de chaque poste, établir une fiche des anomalies constatées lors des rondes et la délivrer au Chef Service de la Maintenance. Dans ces fiches on devra indiquer:

- Les portes et fenêtres restées ouvertes,
- Les lumières non éteintes,
- Les lampes défectueuses.

Pour la réalisation de ces prestations, chaque soumissionnaire présentera dans son offre technique, la méthodologie envisagée ainsi que la liste des équipements dont il disposera pour l'exécution de ces tâches.

3. Coût prévisionnel

36 000 000

4. Délai de livraison

Le délai prévu par le Maître d’Ouvrage pour la réalisation des prestations est de Douze (12) Mois.

5. Allotissement

Les prestations sont constituées d’un (01) lot unique comme suit :

Région	Département	Désignations les lieux à sécuriser	Montant prévisionnel TTC	Délai (Mois)	Type de prestation
---------------	--------------------	---	---------------------------------	---------------------	---------------------------

Centre	Mfoundi	<ul style="list-style-type: none"> • Locaux du MINTP situés au quartier Bastos • Locaux du MINTP situés au quartier Messa • Locaux du MINTP situés dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre (bâtiment DGTI/DGET, bâtiment DR/DC, ancien bâtiment BAD/ bâtiment CDA nouveau bâtiment R+3 et bâtiment abritant certains cadres des différentes structures : DGTI, DGET, DRC) • Délégation Départementale des Travaux Publics du Mfoundi à Yaoundé • Résidence du MINTP.
--------	---------	--

6. Participation et origine

La participation est ouverte à égalité de conditions à toutes les entreprises de droit camerounais fournisseurs de biens et de services.

7. Financement

Les prestations, objet de la présente Demande de Cotation seront financées sur le budget de fonctionnement du MINTP, Exercice 2021, imputation _____.

8. Consultation du dossier

Le Dossier de Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables auprès des services du Maître d'Ouvrage,

Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206

9. Acquisition du dossier

La Demande de Cotation pourra être obtenu dans les services du Maître d'Ouvrage, Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public d'une somme non remboursable au titre des frais d'achat du dossier de cinquante mille (50 000)Francs CFA.

Cette quittance devra identifier le soumissionnaire désireux de participer à cette demande de cotation.

10. Remise des offres

Chaque offre, rédigée en français ou en anglais et en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels devra être déposée dans les services du Maître d'Ouvrage, Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206, au plus tard le 01/12/2020 à 11 heures et devra porter la mention :

**« DEMANDE DE COTATION N°106/DC/MINTP/CIPM-SPIAG/2021 DU 02
Novembre 2020 EN PROCÉDURE D'URGENCE POUR LA SECURISATION DES
LOCAUX DE CERTAINS SERVICES CENTRAUX ET DECONCENTRES DU
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**Financement : Budget de fonctionnement du MINTP, Exercice
2021.**

Imputation : _____.

A N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT »

Les documents constituant l'offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

- L'enveloppe A contenant les Pièces administratives (volume 1) ;
- L'enveloppe B contenant l'Offre technique (Volume 2) ;
- L'enveloppe C contenant l'Offre financière (Volume 3)

Toutes les pièces constitutives des offres (Enveloppes A, B et C), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque offre seront numérotées dans l'ordre de la Demande de Cotation et séparées par des intercalaires de couleur identique autre que la blanche.

11. Cautionnement provisoire

Les offres devront être accompagnées d'une caution d'un montant de : Sept cent vingt mille (720 000) francs CFA valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres établis selon le modèle indiqué dans la Demande de Cotation, par une banque ou une compagnie d'assurance agréée et habilitée à émettre des cautions dans le cadre des Marchés Publics.

Le cautionnement provisoire sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Dans le cas où le soumissionnaire est attributaire de la lettre commande, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

12. Recevabilité des offres

Les offres parvenues après la date et l'heure de dépôt des offres ou celles ne respectant pas le mode de séparation de l'offre financière des offres administratives et techniques seront irrecevables.

Sous peine de rejet, les autres pièces administratives requises devront être impérativement produites en originaux ou

en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative conformément aux stipulations du Règlement Particulier de la Demande de Cotation. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois à la date initiale de lancement de la Demande de Cotation.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et de la Demande de Cotations sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des Finances ou le non-respect des modèles des pièces de la Demande de Cotation, entraînera le rejet pur et simple de l'offre.

13. Ouverture des plis

L'ouverture des offres administratives, techniques et financières aura lieu le 01/12/2020 dès 12 heures dans la salle des réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés des Services, des Prestations Intellectuelles et des Approvisionnements Généraux (CIPM-SPIAG) placé auprès du MINTP située dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre à Yaoundé.

Seuls les soumissionnaires assistent à cette séance d'ouverture ou peuvent s'y faire représenter par une seule personne de leur choix dûment mandatée ayant une bonne connaissance du dossier.

La Commission de Passation des Marchés compétente établira séance tenante un procès-verbal d'ouverture des plis.

14. Critères d'évaluation

1 Critères éliminatoires

a) Dossier administratif :

- Absence de la caution de soumission ;
- Absence après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif à l'exception de la caution de soumission

;

- Non-conformité après un délai de 48 heures après le dépôt des offres, d'au moins une des pièces du dossier administratif ;
- Fausse déclaration ou pièce falsifiée ou non authentique.

b) Offre Technique incomplet pour absence de l'une des pièces suivantes :

- Justificatif d'un superviseur ayant la qualification exigée dans la Demande de Cotation ;
- Capacité financière délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI de montant au moins égale à 15 000 000 de FCFA ;
- Justificatif de l'expérience du soumissionnaire ;
- Agreement d'exercer la profession de gardiennage délivré par l'autorité habilitée ;

c) Offre financier incomplet ou absence de l'une des pièces suivantes :

- la soumission timbrée et signée datée et cacheté;
 - Le bordereau des prix unitaires (BPU) suivant le modèle avec indication des prix hors TVA en chiffres et en lettres signée et cacheté;
 - Le devis Quantitatif et Estimatif (DQE) signée et cacheté;
 - Le sous détail des prix unitaires signé et cacheté.
- d) Omission d'un prix quantifié ;
- e) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;

2. Critères essentiels

Les offres techniques

Les offres techniques seront notées suivant les critères essentiels ci-après:

- Logistique sur 3 critères

- Reference du soumissionnaire sur 1 critère ;
- Méthodologie sur 1 critère ;
- Critères de qualification des offres techniques : avoir obtenu au moins un total de 04 critères essentiels sur l'ensemble des 05.

15. Attribution

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire présentant une offre reconnue conforme pour l'essentiel à la Demande de Cotation et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter la lettre-commande de façon satisfaisante et dont l'offre sera évaluée la moins-disante.

Le candidat devra commencer sa mission à la date et au lieu spécifié dans le Règlement Particulier de la Demande de Cotation.

16. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la réception des offres.

17. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Contrats/Cellule des Appels d'Offres, située au 2ème étage du nouveau bâtiment R+3 abritant certains Services Centraux du Ministère des Travaux Publics, logé dans l'enceinte de la Délégation Régionale des Travaux Publics du Centre, porte 206.

YAOUNDE le 02 Novembre 2020

Le MINISTRE

NGANOU DJOUMESSI Emmanuel

[Télécharger le DAO](#)